



Pret pro et caution solidaire avec hypothèque

Par **benalex**, le **23/02/2014** à **11:06**

Bonjour,
Mes parents ont fait un prêt professionnel de 30 000€ en 2008 pour l'ouverture d'un magasin (une animalerie) ce prêt étais pour se constituer un stock et acheter quelques fourniture utile a l'ouverture du magasin (rayonnage ect..)
Ils se sont porté caution solidaire et une hypothèque a été faite chez le notaire sur leur maison .
Le magasin n'ayant pas marché du tout ils ont déposé le bilan (SARL) .
Suite a ça la banque a envoyé un courrier a mes parents pour leur réclamer la somme restante au titre de la caution (21500€) c'etait en 2010 .
Ma mère a fait dans la foulée un courrier avec accusé de réception demandant un aménagement mensuel pour pouvoir rembourser ce prêt (toujours en 2010)
Suite a ça plus aucune nouvelle , juste un courrier tout les ans qui indique le montant restant a rembourser .
Pas de mise en demeure , pas de relance , pas de poursuite ?!
Peut on parler de délai de forclusion ? Comment se débarrasser de ce prêt qui plane au dessus de mes parents qui n'ont plus de revenus maintenant ? surtout qu'a la base mes parents avaient fait un courrier pour payer , si ils n'y ont pas répondu comment le prendre ?
Merci d'avance pour vos conseils .
Cordialement

Par **moisse**, le **23/02/2014** à **18:08**

Bonsoir,
La prescription est de 5 ans.